



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2023

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, BAHRI Joëlle, BOURRAT Marie-Pierre, RIMBERT Gwenaëlle, VIGNON Richard, ZAMIA Eric, BOUDJLAL Marie-Line, JOLLY Philippe, ROSIER Claude-Bernard.

Absents excusés : MARTEAU Daniel donne procuration à BALAN Stéphane, ELICHABE Sandrine donne procuration à BOUDJLAL Marie-Line, CASTELLARNAU Sandrine donne procuration à RIMBERT Gwenaëlle, CROCHARD Bruno donne procuration à BOURRAT Marie-Pierre.

Absent non excusé : LEGRAND Sylvain.

Secrétaire de séance : Philippe JOLLY

La séance est ouverte à 9 h 30, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Le conseil donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour l'étude d'une convention proposée par le SIARP.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/01/2023

Le procès-verbal du 24 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

La comptable de la commune, Mme MOREL, invitée, présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2022, qui est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La comptable de la commune, Mme MOREL, présente de même au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2022, qui coïncide avec le compte de gestion présenté ci-dessus. Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

4) VOTE DES TAXES

Le Conseil municipal maintient la même position depuis son élection, et décide de ne pas augmenter en 2023 les taxes existantes :

- 27,62 % sur le bâti
- 70,06 % sur le non bâti
- La taxe sur les résidences secondaires reste à 15,78 %

5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif de fonctionnement 2023, d'un total de 713 050,04 € présenté par monsieur le maire est validé à l'unanimité.

Le budget primitif d'investissement 2023, d'un total de 435 655,49 € présenté par monsieur le maire est validé à l'unanimité.

Ces documents seront annexés au présent PV.

6) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Un budget maximal de 4 000 euros ayant été voté pour les subventions aux associations, il a été décidé par le Conseil, à l'unanimité, d'attribuer pour l'année 2023 des subventions aux associations suivantes :

- Frémécourt-Loisirs : 1 700 € (1 700 € en 2022)
- Bibliothèque de Cormeilles-en-Vexin : 500 € (500 € en 2022)
- Amicale des agents communaux : 500 € (500 € en 2022)
- Histoire et Patrimoine du Vexin : 500 € (300€ en 2022)

La caisse des écoles bénéficiera par ailleurs d'une subvention de 6 500 € à laquelle s'ajoutera le report d'excédent de 2022 pour 1 686,30 €.

7) PROPOSITION DE CONVENTION ADRESSEE PAR LE SIARP

Le SIARP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise) a envoyé à M. le maire une proposition de convention concernant le recouvrement des taxes d'assainissement.

En substance, Le SIARP demande à la commune de lui fournir une liste régulièrement actualisée des habitants de Frémécourt raccordés au

réseau, pour assurer son recouvrement des taxes d'assainissement impayées.

Ladite convention est rejetée par le Conseil municipal, par 12 voix contre et deux abstentions, considérant qu'il serait difficile, voire impossible administrativement, de fournir tous les éléments requis dans le fichier attendu, dans la mesure où nous ignorons la situation exacte de chaque maison. Le SIARP est invité à se rapprocher de la compagnie des eaux, qui dispose forcément d'un tel fichier.

8) QUESTIONS DIVERSES

a) Dépenses d'éclairage public de la commune

D. MARTEAU a procédé à une étude documentée des dépenses d'électricité liées aux éclairages publics de la commune.

Suite à cette étude, les 4 contrats d'abonnements de la commune ont été renégociés. La puissance souscrite passe ainsi de 14 KVA à 4 KVA, ce qui représente une économie annuelle de l'ordre de 1 500 € HT.

En 2020, la consommation représentait 25 000 KW par an, après le passage aux ampoules LED et la coupure de la lumière la nuit, nous serions descendus à une consommation annuelle de 9 000 KW, ce qui pourrait représenter une économie annuelle de 2 300 € HT.

b) Horaires d'allumage des réverbères

Le Conseil convient qu'il serait souhaitable de revoir les plages d'allumage des éclairages publics, pour encore chercher des économies et avoir un impact écologique optimum, tout en maintenant une qualité de service aux administrés.

R. VIGNON confirme qu'il est possible de différencier les horaires par jour dans la semaine et d'avoir ainsi un éclairage plus long le week-end.

Il est convenu de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 38.